
3) Question orale de Mme Nagy sur « l'encouragement au vote des étrangers pour les élections communales du 14 octobre 2012 »

Mme Nagy.- À l'initiative du GAQ (Groupe d'animation du quartier européen de la Ville de Bruxelles), une campagne a été lancée pour inciter les étrangers intra-européens à voter lors des prochaines élections communales du 14 octobre 2012. La campagne d'information a pour objectif d'informer les étrangers résidant à Bruxelles de la possibilité qu'ils ont de voter, mais surtout de la nécessité de s'inscrire auprès de leur commune avant le 31 juillet. Le GAQ souhaite focaliser son action sur le quartier européen qui, jusqu'à présent, a été moins sollicité dans cette démarche. La campagne de communication vise également à informer les personnes concernées sur les partis pour lesquels ils pourront voter.

Cette initiative se concrétise par le biais d'informations mises en ligne sur le site internet du GAQ et sur les réseaux sociaux. Mais il est aussi prévu d'imprimer des posters et des cartes postales à afficher ou à distribuer dans le quartier européen. Je souhaite vous poser une série de questions :

Où en sont les inscriptions des étrangers vivant sur le territoire de la Ville de Bruxelles pour le vote aux élections communales 2012 ?

Quel est le suivi de la campagne d'information que la Ville et la Région avaient lancée conjointement ?

Le Collège est-il au courant de l'initiative du GAQ ? Est-il envisageable de la soutenir financièrement ?

Il s'agit d'une action qu'Ecolo souhaite voir réussir. Le vote des étrangers nous semble essentiel pour faire de Bruxelles une ville multiculturelle. Une campagne d'information ne pourra que renforcer le travail déjà réalisé par notre commune. Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Fassi-Fihri, échevin.- La loi de 1999 a ouvert le droit de vote aux étrangers européens ; la loi de 2004 l'élargit aux non-Européens. C'est un réel défi démocratique, pour nous, de concrétiser une citoyenneté de fait en incitant de plus en plus d'étrangers à s'inscrire pour voter chez nous.

Le nombre d'inscriptions d'étrangers augmente de manière exponentielle. C'est souvent dans les 15 derniers jours avant l'échéance que ce phénomène apparaît.

Cette année, les inscriptions seront clôturées au 31 juillet.

Jusqu'ici, notre administration a reçu 398 demandes d'électeurs européens, dont 383 répondent aux conditions ; 552 demandes ont été introduites par des non-Européens, dont 403 répondent aux critères et 33 sont en attente de l'avis de l'Office des étrangers. Cela donne 790 électeurs étrangers inscrits et 300 demandes en attente de traitement, auxquels viennent s'ajouter les 2.500 personnes déjà inscrites en 2006 (et qui le sont automatiquement pour 2012), soit un total de 3.300 inscrits non belges (10 % de la population étrangère établie sur le territoire de la Ville de Bruxelles). En 2006, 13 % des étrangers européens et 15 % des étrangers non européens ayant la possibilité de voter avaient participé au scrutin. Selon moi, ces chiffres devraient être dépassés en octobre. Comme en 2006, la Ville a lancé une campagne d'information destinée au public concerné. Un courrier de sensibilisation a été adressé à tous les étrangers établis sur le territoire de la Ville et remplissant les conditions d'inscription ; le site internet de la Ville offre des pages d'information spécifiques avec tous les renseignements utiles ; un article est paru dans le Brusseleir ; des dépliants ont été distribués dans les antennes administratives de la Ville ; nous recevons une vingtaine d'appels par jour à notre numéro vert 080020035. La Ville a donc investi dans diverses campagnes d'information, le Collège ayant considéré que susciter les inscriptions relevait de sa responsabilité. La Région bruxelloise a contribué à hauteur de 9.000 € (50 %) à cette opération de communication.

Nous n'avons pas été sollicités pour participer à la campagne du GAQ, dont nous étions informés. De nombreuses autres campagnes ont été lancées, et je m'en réjouis, dans les quartiers, les centres culturels et autres. Jusqu'ici, nous n'avons pas été sollicités. Nous sommes prêts à les soutenir, mais le Collège, selon moi, a fait l'essentiel. Nous laisserons les initiatives citoyennes se développer de manière indépendante.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Quel est le délai entre l'introduction d'une demande d'inscription et la réponse de l'administration ?

M. Fassi-Fihri, échevin.- Il est d'environ 2 semaines, car l'avis de l'Office des étrangers est sollicité.
